

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/197 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2008

L'An deux mille huit, et le neuf octobre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MARCHIONI François-Xavier, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme GUERRINI Christine à M. GALLETTI José
Mme MOZZICONACCI Madeleine à M. DOMINICI François
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme BURESI Babette.



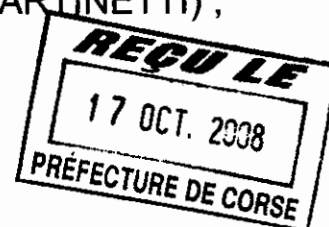
L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 58,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DESIGNE, ainsi qu'il suit, les représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes suivants :

- **Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse** : Mme Gaby BIANCARELLI - Suppléante (en remplacement de M. Jean-Charles MARTINETTI) ;
- **Conseil d'Administration de la SEM Corse Bois Energie** : M. José GALLETI (en remplacement de M. Jean-Charles MARTINETTI) ;
- **Comité de Bassin de Corse** : Mme Joselyne MATTEI-FAZI - Titulaire (en remplacement de M. Jean-Charles MARTINETTI) ;



➤ **Comité d'Evaluation du PIEDMA :**

- Mme Monika SCOTTO (en remplacement de M. Jean-Charles MARTINETTI),
- M. Sauveur VERSINI (en remplacement de Mme Marie-Ange SUSINI),
- Mme Nadine NIVAGGIONI (en remplacement de Mme Christine COLONNA) ;

➤ **Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse :** M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI (en remplacement de M. Jean-Charles MARTINETTI) ;

➤ **Conseil d'Administration de l'Agence de Développement Economique de la Corse :** M. Jean-Martin MONDOLONI (en remplacement de M. Jean-Charles MARTINETTI) ;

➤ **Conseil d'Administration de l'Université de Corse :** M. Jean-Martin MONDOLONI ;

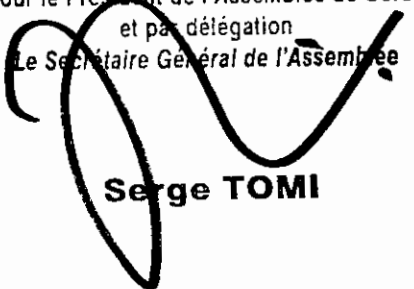
➤ **Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes :** M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI (en remplacement de M. Jean-Charles MARTINETTI) ;

➤ **Commission de contrôle :** M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI (en remplacement de M. Jean-Charles MARTINETTI).

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

AJACCIO, le 9 octobre 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA

